

LEKHA DODI

Parachat "Vayéchev"

פרשת וישב

n° 582

« Une très sage réflexion », par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva

A l'unanimité, Yossef est ainsi jugé par ses 10 frères (Béréchit 37-19): « Voici l'homme des rêves », c'est à dire l'homme qui prétend nous dominer, le préféré de notre père, l'homme à la tunique qui le différencie et les éloigne de leur père. La jalousie détruit leur relation fraternelle et il devient pour ses frères l'homme à éliminer. Comme il est dit au verset 18 chapitre 37 : « Dès que les frères l'aperçurent de loin et avant qu'il fût près d'eux, ils complotèrent de le faire mourir ». De quelle manière ? Le verset 20 précise : « Faisons le disparaître, jetons le dans une citerne et nous dirons qu'une bête féroce l'a dévoré. » Réouven, l'aîné, se sent responsable de son jeune frère et veut le sauver de l'irréparable en disant (verset 22) « Ne versez point le sang, ne portez point la main sur lui ». Yossef est alors jeté dans un puits vide d'eau mais plein de scorpions et de serpents.

Yéhoua le sage, l'homme qui réfléchit, pose un problème de conscience à ses frères : « Ma Bétsa » : « Quel avantage si nous tuons notre frère et nous couvririons son sang ? Venez, vendons le aux Ismaélites, et que notre main ne soit pas sur lui, car il est notre frère, notre chair » (versets 26 et 27). H'AZAK OUBAROUKH ! Yéhoua sensibilise ses frères à des sentiments de fraternité, en disant : il est notre frère, notre chair ! La proposition de Yéhoua est adoptée. Il y a un intérêt immédiat, l'argent de la vente, et un intérêt lointain car Yossef les sauvera de la famine. Yéhoua, le visionnaire, a vu juste. Au moment et à l'occasion de cette vente, une petite relation fraternelle est rétablie.

Mais il reste le problème délicat: comment annoncer au père la disparition de Yossef ? Verser du

sang, NON ! Mentir, OUI ! La faute ne se limite pas à une tromperie, car le fait de kidnapper un homme et de le vendre est passible de peine de MORT, qui fait partie de l'interdiction des 10 Paroles, TU NE VOLERAS POINT !

Ce kidnapping aura de lourdes conséquences sur les 20 années à venir : la souffrance de leur père Yaacov Avinou, qui refuse toute consolation. En voyant cette souffrance, les frères rabaissent Yéhoua de sa dignité en lui reprochant de ne pas les avoir forcés à ramener Yossef à la maison. Yossef est confronté à de très éprouvantes épreuves, avant de devenir vice-roi d'Egypte.

Sur son lit de mort, Yaacov Avinou bénit Yéhoua (49-8) « Yéhoua : toi, tes frères te loueront, les enfants de ton père s'inclineront devant toi ! Tu es un jeune lion Yéhoua ! De la proie, mon fils tu te relèves ! Rachi explique : je te soupçonnais d'avoir décheté Yossef la proie. Par ta sage réflexion « Quel avantage avons-nous ? », tu as contribué à lui sauver la vie. Tu as été l'instrument par lequel le Projet divin s'est réalisé. Yossef est ROI. Certes, la fin ne justifie pas les moyens, cependant le résultat est là, les rêves prophétiques de Yossef se sont réalisés c'était bien la volonté divine.

Horaires CHABAT KODECH

Vendredi 12 décembre 2014 – 20 kislev 5775

Allumage des Nérot 16h35 / Coucher du soleil 16h53

Samedi 13 décembre 2014 – 21 kislev 5775

Fin du Chéma 09h43

Fin de Chabat 17h42 / Rabénou Tam 17h47

Leha Dodi dédié à la mémoire de notre
Maître Rabénou Ovadya Yossef ztsal

« Je suis habitué ! »

Par Rav Imanouël Mergui

Une des choses qui nous poursuit dans notre vie c'est "l'habitude". L'homme a du mal à changer ses habitudes. Depuis notre jeune enfance on s'est installé dans un mode de vie à travers lequel nous trouvons notre équilibre et nos repères. L'habitude en soi n'est pas quelque chose de négatif, mais elle contient tout de même deux aspects négatifs voire dangereux. 1) Faire quelque chose de bien par habitude on a le bénéfice de faire du bien mais on a le négatif de faire les choses de façon routinière sans s'interroger du bénéfice et de l'exercice attendu dans nos gestes. On robotise notre vie. 2) Faire quelque chose de négatif en soi, un mauvais comportement etc., et apprendre que ceci est vil, on a du mal à s'en défaire par prétexte qu'on est habitué à agir de la sorte.

Il est intéressant de noter dans un premier temps que pour toute habitude soit-elle la difficulté n'est pas tant de changer en soi ; par exemple si on a compris l'enjeu du changement on changera sans trop de mal et d'effort. Le confort de l'habitude découle soit de la paresse soit de l'absence de prise de conscience de l'erreur commise. Il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises habitudes. Habituer à faire c'est s'oublier dans le faire ! Faire bien ou faire mal, peu importe, puisque l'homme ne se définit pas uniquement par ce qu'il fait. Oui Faire c'est une notion de grande valeur, mais là la question est : Faire Comment et Pourquoi. Le "on a toujours eu l'habitude de faire comme ça" n'est pas un prétexte suffisant pour justifier un comportement.

D'ailleurs nos textes s'interrogent beaucoup sur le sens du "minhag" – habitude ancestral. Quel poids reconnaît-on à ces habitudes ? C'est une question extrêmement délicate auquel on a bien souvent du mal à se confronter de peur de souiller un passé acquis, de froisser les précurseurs de ces dites habitudes. Mais en même temps on se rend d'évidence que lorsqu'on interroge le sens du minhag peu de réponses valables sont

avancées. Il est important de s'arrêter sur le sens du minhag qui peut avoir des raisons valables à un moment donné et caduques à un autre moment de l'histoire. Je ne dénigre aucune habitude dans le sens de minhag, je dis seulement que chaque coutume a sa culture et qu'il ne faut pas s'accrocher aux coutumes comme si elles nous venaient du mont Sinaï !

Si la coutume connaît sa part importante dans la littérature de la Halah'a et du Talmud, elle n'est pas à confondre avec les petites habitudes de chacun au quotidien des quelles un exercice majeur s'impose pour ne pas se fondre et se perdre dans l'agonie de nos habitudes. Le monde change (non il n'évolue pas systématiquement) nos habitudes doivent changer. Cela s'impose. Chaque habitude à son origine et c'est à l'origine qu'il faut s'intéresser et s'interroger pour ne pas vivre comme un robot ou comme une bête qui ne peut et ne doit pas changer ses habitudes. L'homme doté de raison doit réfléchir avant, pendant et après l'Agir.

Poursuivons notre analyse à travers un enseignement de nos Maîtres, cité plusieurs fois dans le Talmud. Au traité Yoma 86B les Maîtres s'interrogent du sens du verset cité par le roi Chlomo dans Michleï 26-11 « comme le chien retourne à son vomissement, ainsi le sot rabâche ses inepties ». Rav Houna explique : lorsque l'homme commet une faute une fois et récidive une deuxième fois la chose lui devient permise. Le Talmud demande : la faute lui devient vraiment permise ? Une faute ne peut changer de statut parce qu'on la transgresse deux fois ! Il faut dire plutôt : le fauteur va considérer comme si la chose lui devient permise ! C'est-à-dire qu'en récidivant le fauteur vivra la faute comme si elle lui était devenue permise. Le fait de récidiver dans la faute, et par deux fois seulement, l'homme ne voit même plus la faute et il a l'impression qu'il fait quelque chose de permis.

La répétition de la faute désacralise l'acte, lui fait perdre de sa valeur et l'homme s' imagine qu'il fait quelque chose de bien. Il ne comprend même plus qu'il est dans le mal. C'est là qu'on va lui dire "mais enfin c'est grave ce que tu fais", et là il va sortir une série de prétexte qui se traduisent "par j'ai l'habitude" et donc la chose lui semble permise et bien. Le Maharcha rajoute : il ne saisira plus le dégoût de la faute, il est comme le chien qui consomme ses déchets. Alors qu'au départ il avait de la retenue et du regret de commettre la faute par prise de conscience de son absurdité, au final il se complet dans l'absurde, ne voit même plus son ineptie et s'assure, et arrive à se convaincre, qu'il n'est pas dans le mal mais bien au contraire qu'il fait ce qu'il y a de mieux !

Les commentateurs au traité Sota 22A (voir Rif dans le Eyne Yaakov et Méitivta au nom du Minh'at Sota) s'interrogent de savoir si on a le droit de rester en compagnie d'une personne qui vit ses fautes comme des habitudes permises. C'est-à-dire qu'une personne qui s'enfonce dans le "je suis habitué" peut être nuisible pour son entourage. C'est insupportable de côtoyer quelqu'un qui est rudement bloqué dans ses habitudes et qui pense toujours avoir raison et bien faire. Sans compter que son influence sur nous est tout aussi dangereuse. C'est-à-dire que le mal de ceux qui vivent dans leurs habitudes va bien au-delà d'eux-mêmes ils sont un danger pour ceux qui les entourent. A moins que l'on soit assez fort pour le faire changer d'avis et d'habitude !

Cependant le Chem Michmouël (Yitro) s'interroge : comment en transgressant deux fois une faute l'homme peut en arriver à croire qu'il fait quelque chose de bien ? N'oublions pas que l'homme de par sa faute se déconnecte du divin et s'éloigne de D'IEU, explique-t-il. C'est bien cet éloignement du bien et ce rapprochement au mal qui fait que l'homme va

s'inventer un nouveau concept du bien. Le Chem Michmouël note encore : le mot choisi par le texte dit "la chose lui devient permise" – en hébreu "houtra" peut se traduire par "détacher" ce qui sous-entend que par sa récidive il s'est détaché du bien.

Le Saba de Kelm s'interroge tout de même sur toute cette étude : nous voyons bien qu'en deux fois nous ne considérons pas la chose comme étant permise ; il y a parmi nous des gens honnêtes qui savent reconnaître, même au bout de la énième fois la faute transgressée, que ce qu'ils font est mal ? Le bien ne va plus le freiner à faire le mal !, répond-il. Arriver à un certain stade les énergies positives s'affaiblissent et ne font plus le poids face à l'énergie du désir ! La puissance du désir est telle que même si en son for intérieur l'homme sait très bien qu'il fait quelque chose de mal rien ne peut l'arrêter pas même sa propre raison et son élan du bien. Il est dans l'ivresse de sa faute. A tel point que lorsqu'il fera du mal il pensera qu'il n'a plus le libre arbitre de faire ce qu'il fait, précise Rav Eliyahou Desler (Mih'tav Mééliyahou volume 1 page 113). "Je ne peux faire autrement" s'assure-t-il.

Petite remarque : appliquons un exercice concret... On se rendra vite à l'évidence que certains de nos comportements on ne les inscrira même pas dans la liste de nos erreurs vu qu'on pense bien faire. La question reste ouverte : comment faire téchouva sur une faute que l'on considère comme n'étant pas une faute ?!

Le plus grand ennemi de l'homme c'est le "je suis habitué", c'est bel et bien la plus grande des fautes, disait Rav Chah' ztsal (voir Mah'chévet Moussar volume 3 page 249). Le "herguel" aveugle notre esprit et voile les vérités les plus évidentes, disait-il encore (voir Orh'ot H'aïm Rav Acher Bergman page 361).

**La Yéchiva souhaite un très grand Mazal Tov à
Rav Eliyahou et Tirtsa Mergui
A l'occasion de la naissance de leur fils
BINYAMIN**

**La Yéchiva souhaite un bon
rétablissement réfova chéléma à
Monsieur Serge David ben H'ana
Abihssira**

Sauve qui peut !

D'après Rav Yaakov Galinsky zal

Notre paracha (vayéchev) ouvre par les mots « Yaakov alla s'installer en terre de Kénaân ». Le Midrach explique que ceci est dit à la suite de la fin de la paracha précédente vayétsé, où la Tora a énuméré les descendants de Esav. Yaakov était tel un homme entouré d'une horde de chiens, apeuré plutôt que de se sauver il décida de s'asseoir parmi eux !

Le H'idouché Harim disait que ce Midrach nous apprend que l'homme atteint de problèmes ne doit pas chercher de solutions pour se sauver d'eux mais il doit s'asseoir parmi eux ! Il devra comprendre que c'est d'en Haut que les choses arrivent et il s'efforcera de comprendre quel est leur sens et leur enjeu.

Le Baal Chem tov disait : celui qui a des problèmes et essaie de les éviter ressemble à une femme qui a des contractions avant d'accoucher et elle se dit je vais aller dans une autre pièce peut être que mon mazal sera meilleur et je souffrirais moins !

Le Chiouré Daât disait : il y en a qui essaient de se déconnecter de la Providence !

Ah ! Mais me direz-vous qu'il existe des conseils pour fuir les problèmes ? C'est vrai, il n'y a pas de règles définitives, seul la prise de conseil auprès de Grands Maîtres de la Tor peut nous guider. Mais voici la règle que nous a apprise le Steipeler zal : l'homme ne peut pas fuir de lui-même ! Un homme est venu demander une bénédiction au Steipeler pour déménager vu qu'il a des voisins insupportables. Le Rav lui a répondu de prier plutôt que de déménager. L'homme essoufflé de prier décida au bout de quelques temps de déménager. A sa grande surprise les nouveaux voisins étaient pires que les premiers. Le Rav lui a expliqué c'est très simple, les maux ne viennent pas par hasard ils sont des messages de D'IEU, pour les ôter il faut s'adresser à Celui qui les a envoyés, plutôt que de les éviter comme tu as pu le constater en les évitant ils te poursuivent.

H'anouka à l'huile d'olive.

D'après notre Grand Maître Rabénou Ovadya Yossef ztsal – H'azon Ovadya H'anouka page 80

Toutes les huiles et mèches peuvent être utilisées pour l'allumage de la ménora de H'anouka, cependant il est préférable d'allumer avec de l'huile d'olive, sa lumière étant plus limpide, ainsi on utilisera de préférence des mèches de coton. Même si on a préparé des bougies en cire et par la suite il obtient de l'huile d'olive il laissera les bougies et allumera avec l'huile d'olive ; comme écrit le H'ah'am Tsvi : la préparation des bougies ne constitue pas le début de la mitsva et peut les laisser de côté.

Et même dans le cas où il avait préparé des lumières avec des bougies et qu'au final il trouve de l'huile, autre que l'huile d'olive, il laissera les bougies et allumera avec l'huile, effectivement le Chiyouré Knesset Haguédola écrit qu'il est préférable d'allumer avec de l'huile, même si ce n'est pas de l'huile d'olive, plutôt que d'allumer avec des bougies, car le miracle s'est produit avec de l'huile. A fortiori selon l'opinion du Maharal qui dit qu'on n'est absolument pas acquitté avec des bougies puisque le miracle s'est passé avec l'huile ! Le Talmud au traité Chabat 23A raconte que les Sages du Talmud s'efforçaient d'allumer les lumières de H'anouka avec de l'huile d'olive.

**Le Lekha Dodi de cette semaine est
dédié à la mémoire de Monsieur
Rah'amim ben David et Benina
Lellouche zal**

H'anouka fête de LA lumière !

Du mardi 16 décembre au soir au mardi 23 décembre au soir,

Envoyez vos dons

au C.E.J. 31 avenue henri barbusse 06100 Nice

« la Tora, la lumière qui nous sort des ténèbres »